



Réf. Farde e-Assemblées : 2376582

N° OJ : 24

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

**Objet :** Parcours BD de la Ville de Bruxelles : Réalisation de la fresque "Yasmina".- Convention entre la Ville de Bruxelles, l'auteur et l'éditeur (CAR/20/205).- Convention entre la Ville de Bruxelles et le propriétaire de l'immeuble (CAR/20/206).- (Réf. 20210105).

Le Conseil communal,

Considérant qu'au programme 2020 du Parcours BD de la Ville de Bruxelles figure la réalisation de la fresque « Yasmina », d'après l'œuvre de Wauter Mannaert, sur les pignons de l'immeuble sis rue de Verdun 560 à 1130 Bruxelles ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention CAR/20/205 établie entre d'une part, la Ville de Bruxelles et d'autre part, Monsieur Wauter Mannaert (auteur, dessinateur et scénariste de « Yasmina ») et la société Dargaud-Lombard (détenteur des droits d'utilisation de « Yasmina ») ;

Considérant qu'il y a également lieu d'approuver la convention CAR/20/206 établie entre la Ville de Bruxelles et Monsieur Migirdic Ekmekciyan, propriétaire de l'immeuble sis rue de Verdun 560 à 1130 Bruxelles ;

Considérant qu'il est stipulé à l'article 3 de la convention CAR/20/205 qu'"une somme forfaitaire unique de 2.500,00 EUR (hors TVA), censée rémunérer l'artiste pour l'ensemble de ses prestations et droits pour la conception de cette fresque, lui sera versée" ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 93022/74951 du budget extraordinaire de 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

La convention CAR/20/205 entre la Ville de Bruxelles, Monsieur Wauter Mannaert et la société Dargaud-Lombard, relative à l'autorisation d'exploiter l'œuvre de Wauter Mannaert pour la réalisation de la fresque "Yasmina" sur les pignons de l'immeuble sis rue de Verdun 560 à 1130 Bruxelles, dans le cadre du Parcours BD de la Ville de Bruxelles, prévoyant notamment la rétribution de l'artiste (2.500 EUR hors TVA), est adoptée.

Article 2

La convention CAR/20/206 entre la Ville de Bruxelles et Monsieur Migirdic Ekmekciyan, propriétaire de l'immeuble sis rue de Verdun 560 à 1130 Bruxelles, dont les deux murs pignons sont utilisés pour la réalisation de la fresque "Yasmina" dans le cadre du Parcours BD de la Ville de Bruxelles, est adoptée.

Annexes :

